



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-067 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, A. FAVIER, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, R. REVIL.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Direction Prévention Sécurité - Subvention exceptionnelle - Association CHA-GR-IS

Rapporteur : Julien Polat

EXPOSE : En 2018, la Ville de Voiron a signé une convention avec deux associations "Chats libres de Grenoble et de l'Isère CHA-Gr-IS" et la "Brigade Féline du Nord Isère" afin de maîtriser par la stérilisation les populations de chats sans propriétaire.

Ces stérilisations sont prises en charge par la Fondation Bardot qui avait pour l'année 2018 accepté de participer au coût des interventions chirurgicales pour 10 chats (5 mâles, 5 femelles) pour un tarif de 88 euros TTC pour une chatte, et 60 euros TTC pour un chat. Les dotations annuelles de la Fondation Bardot n'ont pas été confirmées pour l'année 2019.

Dans cette attente, et au vu des nombreuses demandes de stérilisations qui parviennent de la part des bénévoles intervenant pour ces associations, il convient de permettre à l'association de prendre à sa charge une partie de ces stérilisations (qui sont urgentes, vu la période printanière).

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances Administration Générale du 6 mai 2019.

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De verser la subvention suivante :
 - 500 € à l'association CHA-GR-IS.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT